

TD de droit de la famille L1

Par **LiseA**, le **14/03/2011** à **22:08**

~~9/9%~~ not found or type unknown

Bonsoir,

Je fais appel à vous pour que vous essayez de m'aider à résoudre un cas pratique

j'ai déjà fait recours à un forum mais les réponses ont été très brèves et sans voie.

e vous l'écris:

Angie, vient d'avoir 19 ans. Elle flirte depuis 6 mois avec Joe, un américain fraîchement arrivé sur l'île de la Réunion. Ils projettent d'annoncer leurs fiançailles et leur intention de fonder une famille, à Florence, la mère d'Angie.

Florence est veuve puis que son mari (un ancien mari) s'est noyé alors qu'Angie n'avait que 6 mois. La mère et la fille ont vécu longtemps toutes les deux jusqu'à ce qu'arrive Bruno en 2000 (Angie a alors 8 ans). Dans un élan d'ivresse sentimentale, Bruno décide de reconnaître Angie, par acte signé devant notaire, le 21 octobre 2006.

En janvier 2008, Florence, excédée par les frasques de son amant qui vit littéralement à leur crochet et ne jure que par le rhum le quitte définitivement. Mère et fille se retrouvent alors toutes les deux.

Un soir de mai 2008, Angie trouve sa mère en pleurs devant un magazine de Roc&pop. Mitch Gérard, star internationale vient de mourir. Florence avoue à Angie qu'il est son vrai père.

Florence avoue ensuite à sa fille que Mitch envoie régulièrement de l'argent depuis la naissance d'Angie, afin de subvenir à ses besoins mais aussi pour acheter le silence de Florence. Mitch est déjà marié et père de 5 enfants biologiques et adoptifs et ne souhaite pas qu'un rebondissement familial et médiatique vienne troubler son existence.

Comble du malheur, Joe lui annonce qu'il vient de perdre son fils adoptif, qui n'est autre que Mitch Gérard.

Angie vient nous consulter. Elle souhaite savoir:

-quelle est actuellement sa filiation et comment faire valoir ses droits dans la succession du chanteur?

-quelles seront les conséquences sur le projet familial qu'elle a conçu avec Joe?

Merci d'avance

Par **LiseA**, le **14/03/2011** à **22:35**

*ce n'est pas fils adoptif mais père adoptif dans la cinquième ligne avant la fin

Par **LiseA**, le **14/03/2011** à **23:02**

Personne ne me répond :(

Par **jeeecy**, le **15/03/2011** à **15:16**

bonjour,

effectivement personne ne répond car les règles du forum n'ont pas été respectées, à savoir pour obtenir de l'aide, il faut donner ses premiers éléments de réflexion, sa problématique et

son plan Image not found or type unknown

Dès que tu auras fourni ces éléments, les membres du forum commenceront à répondre à tes

interrogations Image not found or type unknown

;)

En effet, il ne nous appartient pas de faire ton devoir à ta place Image not found or type unknown

A bon entendeur

Jeeecy